

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 décembre 2022



OFI RS CONVERTIBLE EUROPE

FCP

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

CACEIS BANK FRANCE - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

Gestion administrative et comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 30 décembre 2022

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

OFI RS CONVERTIBLE EUROPE est un Fonds Nourricier du Compartiment Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND.

Pour les parts IC, ID, R et RF, l'investissement sera réalisé pour au minimum 90% de l'actif net du Fonds dans les Actions N-D du Compartiment Maître, le reste de l'actif ne pouvant être composé que de liquidités. Son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont identiques à ceux du Compartiment Maître.

En raison de ses propres frais, la performance du Fonds Nourricier OFI RS CONVERTIBLE EUROPE sera inférieure à celle du Compartiment Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND.

Rappel des caractéristiques du Compartiment Maître :

Objectif de gestion : Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant le portefeuille dans des obligations convertibles européennes sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est le Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), calculé coupons réinvestis. Cet indice est calculé par MACE Advisers, société du groupe Thomson Reuters. Il rassemble les convertibles européens respectant des critères de liquidité minimum et de profil de risque équilibré (action/obligation). Il est disponible sur le site <http://thomsonreuters.com/> et via Bloomberg : Code UCBIFX21 Index. Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

Stratégie de gestion : Le Compartiment est investi au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles Européennes. Il sera en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux européens. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits. La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites / moyennes / grandes capitalisations.

Les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues des choix de valeurs et évolue néanmoins de manière discrétionnaire en fonction des anticipations du gérant.

L'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectué avec des contrats à terme et des options sur indice d'actions et de taux.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré, est comprise entre 0 et 5.

Le gérant complète son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet : d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des valeurs de l'univers d'investissement, ces catégories sont les suivantes : Sous surveillance – Incertains – Suiveurs – Impliqués – Leaders.

L'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (catégorie ISR « sous surveillance » – Scores Best in Universe calculés par notre pôle ISR) de l'ensemble des valeurs européennes faisant l'objet d'émissions d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, et tout autres titres assimilables incluant une composante action. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les Fonds ISR ouverts au public, et est disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Aucune limite particulière en termes de notation n'est mise en place, ni en termes de duration.

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, ceci afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille, notamment aux risques d'actions et de taux, par l'utilisation d'instruments tels que des contrats futures ou des options.

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de crédit lié aux obligations détenues en portefeuille. Le gérant s'autorise également à réaliser des opérations de couverture du risque de change lié à la détention de titres libellés dans d'autres devises que l'euro (exposition devise maximale de 5%).

Profil des risques

Le profil de risque de l'OPCVM Nourricier OFI RS CONVERTIBLE EUROPE est identique à celui du Compartiment Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND défini ci-dessous.

L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Compartiment est exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque actions :

Le Compartiment est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de taux :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance la valeur des obligations peut baisser. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent diminuer significativement la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié à la détention de petites valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement aux risques suivants :

Risque lié à l'investissement dans certains OPCVM :

Le Compartiment peut investir dans un certain nombre d'OPCVM ou d'investissement (FCPR, FCIMT, FCPI, OPCVM de gestion alternative) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché). Le Compartiment s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPCVM ou d'investissement.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

Pour le Compartiment Maître : La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Pour le Fonds Nourricier : La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 16 mars 2022, OFI ASSET MANAGEMENT devient centralisateur des parts IC, R et RF au nominatif pur, CACEIS BANK demeure centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré ;
- Pour donner suite au changement d'adresse du dépositaire et valorisateur respectivement CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION, le prospectus a été mis à jour en date du 22 juin 2022 pour intégrer ce changement. Désormais : Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge / Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex ;
- A compter du 02 novembre 2022, engagement du Compartiment sur les contrats financiers : levier à 200%.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 02 janvier 2023, les changements à venir sont les suivants :

- Changement de dénomination de la Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT devient Ofi Invest Asset Management ;
- Changement du site internet : www.ofi-am.fr devient www.ofi-invest.com ;
- Changement de dénomination du Compartiment Maître : OFI FINANCIAL INVESTMENT – RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND devient Ofi Invest ESG European Convertibles Bond ;
- Changement de dénomination du Fonds Nourricier : OFI RS CONVERTIBLE EUROPE devient Ofi Invest ESG Convertible Europe ;
- Le prospectus du Compartiment Maître et le prospectus du Fonds Nourricier intègrent désormais le DIC PRIIPS ainsi que l'Annexe Précontractuelle Article 8 SFDR et respectent la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES DU COMPARTIMENT MAITRE

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Actions ou Actions d'OPC, Contrats Financiers. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Éléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont trait aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (**), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(** Bonus 2021 versé en février 2022)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier – exercice 2022

L'année 2022 a été particulièrement complexe. Plusieurs dynamiques se sont entrecroisées (économiques, monétaires, politiques, climatiques...) créant une très grande volatilité sur les marchés et finalement, une hausse significative des taux d'intérêt et une baisse des actions.

L'année avait plutôt bien commencé sur le plan économique, l'économie mondiale étant encore portée par la dynamique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial. Alors que la demande progressait fortement, ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs. Il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine. Les dernières statistiques publiées montrent une inflation sur un an de 7.1% aux Etats-Unis et de 10.1% en zone euro.

Dans ces conditions, les Banques Centrales, qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt.

Aux Etats-Unis, le taux des Fed Funds a été relevé rapidement, passant de la fourchette 0/0,25% à 4.25/4.50% actuellement. D'après les dernières déclarations du Président de la Fed (Réserve Fédérale), ce mouvement devrait se poursuivre au cours des prochains mois. En zone euro, la BCE (Banque Centrale Européenne) a également décidé d'intervenir pour tenter d'enrayer les pressions inflationnistes : le principal taux directeur a été remonté à quatre reprises, de 0,50% puis de 2 fois 0,75%, passant donc de -0,5% en début d'année à 2% en fin de période.

Après la problématique de l'inflation, c'est ensuite la crainte d'une récession brutale, provoquée par le resserrement des conditions monétaires, qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance avait été affectée par une vague réglementaire très importante décidée par le gouvernement qui avait pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays avait été touchée par des mesures de confinement qui avaient concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « zéro Covid ». Désormais, l'économie chinoise semble prête à rebondir, surtout que la politique stricte de zéro Covid a été sérieusement assouplie en décembre, au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe.

Notons enfin que, sur le plan géopolitique, l'année a été très compliquée. Les tensions internationales ont lourdement pesé sur la confiance des investisseurs et déstabilisé le marché des matières premières. La guerre en Ukraine a provoqué une envolée des cours des matières premières énergétiques et agricoles. Cela a incité les pays européens à complètement modifier les sources d'approvisionnement, ce qui a fait peser un coût additionnel très important. Par ailleurs, les tensions entre la Chine et les Etats-Unis se sont encore durcies, autour du cas de Taiwan mais également en raison d'une compétition de long terme qui réduit les perspectives de coopération entre les deux pays, les deux plus grandes puissances économiques du monde. La reconduction du Président Xi Jinping, pour un 3^{ème} mandat inédit à la tête du pays, laisse en outre augurer une Chine plus tournée vers elle-même à moyen terme.

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire. L'évolution des marchés a été très erratique et les performances d'ensemble se sont avérées négatives, même si un regain d'optimisme a commencé à se manifester à partir du mois d'octobre. En effet, la perspective d'une décrue de l'inflation, et donc d'une sorte de plafond atteint sur les taux d'intérêt, a commencé à redonner confiance aux marchés, d'autant que les valorisations d'ensemble des actions ont baissé.

Taux d'Intérêt

Aux Etats-Unis, les taux longs à 10 ans ont ainsi monté de près de 235 points de base (bps), mais, fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux s'est inversée avec un rendement de près 4.4% pour le 2 ans et 3,87% pour le rendement du T Notes 10 ans.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0,17% à 2.57% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec quelques turbulences ponctuelles sur les spreads souverains en zone euro, France comprise. Cela a été surtout notable sur la dette italienne au moment des élections, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (FTSE Euro Zone Government Bond Index) s'inscrit en baisse de près de 18.4% sur la période.

Sur le crédit, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) a baissé de près de 13.6% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 11.5% en Europe et de 11.2% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** a été plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0%. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 17.8% en Dollar (-12.4% en euros) celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 11.7% en Dollar (-5.9% en euros).

Les obligations convertibles ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles ont reculé de 14.2% en Europe sur la période et de 18.7% aux Etats-Unis.

Concernant les devises, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,13 à 1.07 en fin de période, après avoir atteint la zone de 0.95, soit un recul final de près de 5%. La monnaie américaine a bénéficié de la rapide remontée des taux directeurs US et du contexte de guerre en Europe. Le RMB, la devise chinoise, a également été affectée par la situation économique délicate en Chine et la fermeté de la monnaie américaine : elle a reculé de près de 8% contre le Dollar. Parmi les autres devises émergentes, les monnaies des pays exportateurs de matières premières ont progressé dans l'ensemble, à l'image du Real Brésilien et du Peso mexicain qui ont gagné respectivement 12% et 11.6% contre l'Euro. En Europe, la Livre Sterling a reculé de 5.5% contre l'Euro. Le Franc Suisse a, quant à lui, progressé de près de 5% contre l'Euro.

Les marchés actions ont été particulièrement volatils dans ce contexte de durcissement monétaire et de tensions internationales. Les actions internationales ont ainsi perdu près de 17% en USD, comme l'indice S&P 500 des actions américaines et près de 9% pour l'indice Eurostoxx, dividendes compris. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 30% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -22% en Dollar. Les actions chinoises ont été fortement touchées par la vague réglementaire et les confinements. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises ont reculé de 19% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 15%, et ce malgré un rebond spectaculaire en fin d'année après l'assouplissement annoncé des mesures sanitaires et de soutien à l'économie, particulièrement le secteur immobilier.

A noter que, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, l'once d'or a quelque peu déçu et reste stable sur la période, clôturant à près de 1840 USD l'once, après avoir atteint un plus haut de près de 2050 après l'invasion russe en Ukraine.

Gestion

Performance du Fonds Nourricier OFI RS CONVERTIBLES EUROPE :

	Part IC	Part ID	Part R	Part RF
VL au 31/12/2021	350.96€	265.74€	100.21€	102.21€
VL au 30/12/2022	298.64€	226.12€	85.35€	86.88€
Performance (*) coupons inclus)	-14.91%	-14.91% (*)	-14.83%	-15%

En comparaison, l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged Convertibles EUR affiche une performance négative de 15% sur la période.

Marché des Obligations Convertibles :

Du point de vue des marchés financiers, l'année 2022 restera longtemps dans nos mémoires, tant les performances ont été profondément négatives sur les principales classes d'actifs (taux, crédit, actions). Les obligations convertibles n'ont malheureusement pas échappé à cette tendance, puisque leurs trois moteurs principaux de performance (taux, crédit, action) ont évolué largement dans le rouge, seule la volatilité implicite a amené un soutien très relatif. Ainsi, les taux d'intérêt se sont massivement tendus, passant de -0,18% à +2,57% en Europe (+275bp), et de +1,51% à +3,87% sur le 10 ans américain (+236bp). En parallèle, les spreads de crédit se sont fortement écartés tant en Europe qu'aux USA (+232bp sur l'Itraxx Xover 5 ans à 474bp, et +191bp à 484bp sur le CDX HY outre atlantique). Enfin, les actions européennes ont elles aussi clôturé dans le rouge, à -10,6% pour le Stoxx 600, -6,7% pour le CAC 40 et -4,6% pour le secteur bancaire. Dans cet environnement, la classe d'actifs des obligations convertibles européennes a réalisé une performance négative, à -15,0% pour l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged (-13,8% pour la version non couverte du risque de change). La sensibilité actions du gisement a fortement baissé, passant sous la barre des 30%, celle de l'indice restant conforme à sa stratégie et oscillant entre 30% et 35%. Les flux sur la classe d'actifs, observés au travers des OPC ouverts, ont été à l'avantage des rachats avec €8,5bn de décollecte nette (14% des actifs sous gestion), la majorité de ces rachats étant concentrés sur les fonds globaux. La volatilité implicite en Europe a gagné 5 points sur l'année, dans un contexte général de forte hausse de la volatilité réalisée, pour s'établir à 37%, offrant toutefois encore une légère décote (1pt) en cette fin d'année.

Le marché primaire européen 2022 a été en très fort recul, avec €5,9bn d'émissions (€19,8bn en 2021) et seulement dix-huit émissions. La taille moyenne à l'émission a baissé à €330M, 50% des émetteurs étaient de nouveaux entrants sur la classe d'actifs et les structures échangeables ne représentaient que 36% des émissions. A noter, la hausse des coupons moyens, en lien avec la hausse des taux, qui est passée de 1,71% à 2,59%. Les secteurs les plus représentés ont été Chemicals (20%), Food, Beverage & Tobacco (13%), Utilities (13%) et Consumer Products & Services (8%), la France (47%), l'Allemagne (23%) et l'Afrique du Sud (12%) étant les principaux pays émetteurs.

Commentaire de gestion du Compartiment Maître :

Durant l'exercice, la sensibilité actions a été maintenue à un niveau moyen de 36%, oscillant entre 30% (plus bas en septembre) et 38%, en lien avec les recommandations de nos différents comités d'allocation d'actifs.

Du point de vue de l'actif, notre participation au marché primaire a été, une fois de plus, très sélective puisque sur les dix-huit émissions ayant eu lieu durant l'exercice, nous n'avons souscrit qu'à cinq d'entre elles : BE Semiconductor 1,875% 2029, Elis 2,25% 2029, Ubisoft 2,375% 2028, Pernod Ricard / GBL 2,125% 2025 et Iberdrola 0,8% 2027. En début d'année, nous avons pris quelques profits sur des titres ayant bien performé en 2021 (Remy Cointreau 2026, Sika 2025, Kering / Artemis 2023, Campari / Lagfin 2025, Evonik / Rag 2026...) et nous avons renforcé nos expositions aux valeurs plus cycliques et du secteur de l'énergie (BP 2023, Mercedes / Barclays 2025, WH Smith 2026, Pirelli 2025...). Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous avons initié une position sur le secteur bancaire par le biais de Futures sur l'EuroStoxx Bank pour 2pt de sensibilité actions, considérant que le secteur avait surréagi à l'évènement. De la même façon, nous avons profité du fait que Société Générale ait été fortement pénalisée par son exposition russe, malgré une situation tout à fait gérable, pour initier une position en options pour 1,1pt de sensibilité actions (0,3% de prime).

Nous avons également renforcé notre positionnement général à l'énergie en achetant Gaztransport et Technigaz / Engie 2024, leader de la conception des enveloppes pour le transport du LNG. Enfin, durant l'exercice, nous avons obtenu les remboursements à maturité de Telecom Italia 2022, Quadient Perp-Call 22, Implemia 2022 ainsi que la conversion en actions d'Iberdrola 2022 (100% en cash) et Gaztransport et Technigaz 2024 (100% en actions). Durant l'exercice, nous avons poursuivi les process d'engagement mis en place les années précédentes et initié de nouveaux, afin de discuter avec les sociétés les plus mal notées d'un point de vue ISR, et de mieux comprendre leur comportement : Primary Health Properties, HelloFresh, Siemens, Dufry, Ubisoft. Nous avons toutefois cédé certaines positions pour des raisons ISR, et ce malgré les engagements initiés, telles Siemens / JPM 2024 et BP 2023 faisant suite à la nouvelle politique Pétrole d'OFI Asset Management.

Sur la période, les principales contributions positives ont été peu nombreuses provenant d'EDF 2024 (+34bp), Futures EuroStoxx50 (+13bp), Pharming 2025 (+13bp), Genfit 2027 (+8bp), BP 2023 (+8bp), Elis 2029 (+7bp). Parmi les contributions négatives, les plus importantes concernaient Delivery Hero 2027 et 2028 (-152bp au total), Sika 2025 (-109bp, meilleur contributeur 2021...), Kering 2023 (-62bp), Evonik / RAG 2026 (-59bp), Cellnex 2031 (-55bp), Puma / Selena 2025 (-52bp), Nexi 2028 (-52bp), Korian Perp (-51bp) emportée par le scandale Orpéa, Fnac 2027 (-50bp), BE Semiconductor 2024 (-46bp), GN Store 2024 (-45bp) ...

A fin décembre 2022, le Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT – RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND affichait une sensibilité action de 35%, un rendement à maturité de +1,6%, un « current yield » de +0,9% pour une durée de vie moyenne de 2,8 ans et une poche de liquidité de 9%. Le Compartiment était composé de 34% de convertibles de type obligataire, de 52% de convertibles de type mixte et de 1% de type actions. La poche actions était de 4% (Adidas, Symrise et GTT). En termes de répartition par capitalisations boursières, les « Large Cap » représentaient 37% des investissements, les « Mid Cap » et les « Small Cap » se partageant respectivement 40% et 14% des investissements. Le portefeuille était majoritairement investi en Euro (85%), les devises étant totalement couvertes du risque de change (6% de CHF, 7% d'USD et 3% de GBP), et les deux meilleures catégories ISR, à savoir « Leader » et « Impliqué », comptaient respectivement pour 17% et 29% des investissements.

Au cours de l'exercice, le Compartiment n'a pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit. En revanche, le Compartiment a utilisé les instruments des marchés financiers à terme (EUREX, MATIF, MONEP) à des fins d'exposition et couverture du portefeuille aux marchés actions et de couverture des devises.

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT MAITRE

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

Le présent Compartiment intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Compartiment, disponible en ligne sur le site www.ofi-invest-am.com, en sélectionnant le Compartiment, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'engagement actionnariale et de vote publiée sur le site (<https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/politique-engagement-actionnarial-et-de-vote.pdf>).

Les actions d'engagement portent sur :

- Les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance » ;
- Les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (<https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>).

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas eu de positions actions sur lesquelles voter pour ce Compartiment.

Politique d'engagement associée au portefeuille

La politique d'engagement applicable au Compartiment consiste à demander aux sociétés des améliorations. Si les améliorations ne sont pas constatées à l'issue de la période considérée comme nécessaire à leur réalisation, une décision de gestion peut être prise, telle que la vente de titres. Pour rappel, les sociétés appartenant à la catégorie « Sous Surveillance » ne peuvent pas être acquises par le Compartiment.

Le Compartiment déploie une démarche d'engagement au cas par cas sur décision conjointe avec l'équipe ISR et la gestion vis-à-vis :

- Des sociétés en portefeuille dont la catégorie ISR est « Sous Surveillance » suite à une dégradation de catégorie pendant la période de détention du titre ;
- Des sociétés jusqu'ici non notées et se voyant attribuer la catégorie « Sous-Surveillance » lors de leur première notation.

Cas engagement :

Pour ces sociétés avec qui nous engageons, l'équipe d'analyse ISR et l'équipe gestion convertibles :

- Prennent contact avec la société et identifient les questions ESG devant faire l'objet d'un suivi particulier ;
- Procèdent à une analyse approfondie des axes d'amélioration des performances ESG et/ou de la transparence de la société.

A l'issue de la période d'engagement, les analystes ISR ont trois options :

1. Soit l'engagement est satisfaisant et permet de recueillir des éléments d'informations probants. En ce cas, la note ESG de l'entreprise est ajustée, via un bonus attribué par l'analyste, afin que les actions de l'entreprise reflètent cette note de manière adéquate ;
2. Soit l'engagement a lieu mais les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes et la note ESG est confirmée ;
3. Soit l'engagement n'a pas eu lieu dans des conditions satisfaisantes dans un délai de trois mois après la première prise de contact. La période d'engagement peut alors être étendue dans les conditions suivantes :
 - L'entreprise a répondu favorablement à notre demande mais n'a pas été en mesure d'apporter les éléments de réponse attendus qui auraient permis d'ajuster les notes, et ce pour des raisons justifiées (par exemple dans une période de Blackout period) ;
 - L'entreprise a prévu dans les mois suivants la publication de documents réglementaires tels que rapport annuel, document d'enregistrement universel (DEU), déclaration de performance extra financière (DPEF), Rapport RSE etc...

Dans ce cas, les titres de l'émetteur peuvent rester en portefeuille durant 12 mois maximum en l'attente de réponse satisfaisante, et ce, à condition que les valeurs en catégorie sous-surveillance ne représentent pas plus de 10% du poids du portefeuille.

A l'issue des engagements, la note ESG devra être confirmée ou modifiée si la démarche d'engagement aboutit à une amélioration des pratiques.

Si la classification de l'émetteur dans la catégorie « Sous Surveillance » est confirmée suite à l'actualisation trimestrielle de la note ESG alors, le titre devra être vendu dans le mois suivant.

Cas non-engagement :

Pour les sociétés avec lesquelles nous n'engageons pas, la période de détention ne peut excéder 4 mois. Le gérant procède à la cession des titres en portefeuille dans le mois qui suit la nouvelle notation ISR (si celle-ci est confirmée en « Sous surveillance ») en fonction de la liquidité du marché et dans l'intérêt des porteurs.

Suivi des résultats des actions d'engagement

Le suivi des actions d'engagement est effectué trimestriellement à l'occasion de chaque nouvelle notation lors d'un Comité regroupant l'équipe d'analyse ISR, l'équipe d'analyse crédit et la gestion. A cette occasion, tous les engagements en cours sont revus afin de déterminer conjointement les prochaines actions à mener.

Dialogues initiés dans le cadre de la politique d'engagement 2022

Nous avons identifié un certain nombre d'insuffisances ESG chez certains émetteurs avec lesquels nous avons souhaité initier un dialogue.

Siemens

Nous avons engagé en février 2022 sur les sujets suivants :

- **Ethique des affaires** : nous avons abordé avec eux une controverse pour une condamnation datant d'octobre 2021 pour entente lors de la réponse aux appels d'offre sur le réseau ferroviaire espagnol. Même si le montant des amendes concernant Siemens reste relativement limité (Siemens Rail 19M€, Siemens SA 10 M€ réduite de moitié en collaborant), nous estimions que les affaires de corruption devaient être une pratique du passé chez Siemens or ce cartel initié en 2002 a perduré jusqu'en 2017 ;
- Siemens nous a affirmé d'avoir pleinement coopéré à l'enquête (d'où la réduction d'amende à payer), avoir mis en place une série de mesures internes dont des ateliers spécifiques sur l'éthique des affaires, avoir mené des enquêtes internes et licencié plusieurs haut-responsables de l'entreprise.

La réponse apportée par l'entreprise nous a semblé satisfaisante. Conjugué au montant relativement limité de l'amende (15M€), nous avons attribué un bonus de 0,25 afin de limiter la forte baisse sur la note de comportement attribuée par MSCI.

Sur le volet Social, la méthodologie de MSCI pénalise assez fortement l'entreprise en raison principalement de la taille de ses effectifs et de son implantation majoritaire en Europe avec un risque plus élevé de mouvement social. Nous avons attribué un bonus de 0,25 en plus afin de contrebalancer cette évaluation qui nous semblait trop sévère. C'est un biais de notation sur le volet social qui touche les entreprises européennes ayant un très large effectif.

Notre engagement est toujours en cours tant que la notation MSCI n'évolue pas.

Dufry

Nous avons engagé avec Dufry à la suite de son entrée sous-surveillance après le premier trimestre 2022. Nous avons rencontré Kristin Köhler, Global Head Investor Relations, le 11 février 2022. Deux axes ont été abordés : les émissions carbone ainsi que la gouvernance.

L'entreprise a défini des objectifs de réduction des émissions carbone sur les scopes 1 et 2 qui suivent une trajectoire 1,5°C ayant ainsi pour but d'atteindre la neutralité carbone pour 2025. Dufry engage également auprès de ses partenaires et fournisseurs de services logistiques afin de suivre une trajectoire bien en dessous de 2°C. Leur périmètre de reporting se limitait à 64% des ventes totales or, il va être étendu à environ 80% dans les prochaines années rendant le reporting plus pertinent.

Concernant la gouvernance, Dufry a reçu plusieurs critiques sur la structure de rémunération ainsi que le montant de la rémunération totale. Ils prennent donc en compte les critiques et travaillent sur un meilleur équilibre dans la structure.

Lors du deuxième trimestre, nous avons estimé que la notation méritait un bonus de 0,5 concernant l'enjeu Émissions carbone en amont/aval. Nous avons arrêté l'engagement au premier trimestre 2023 car la notation MSCI a été revue et a amélioré la notation de Dufry et nous sommes en accord avec cette notation.

Genfit

Nous avons lancé un engagement au premier trimestre 2022.

Nous avons rencontré Jean-Christophe Marcoux, Responsable de la Stratégie le 3 février 2022.

Les principaux points abordés sont : les partenariats avec Ipsen et Terns Pharmaceuticals, les enquêtes de satisfaction auprès du personnel, leur périmètre de reporting qui exclut les Etats-Unis, l'ancienneté des commissaires aux comptes, l'absence d'objectifs de réduction de l'empreinte carbone ou encore la controverse les concernant (class action pour résultats décevants).

Suite à l'entretien, rédaction d'une fiche ad-hoc pour noter l'émetteur. Nous avons donc arrêté l'engagement en mai 2022 après cette nouvelle notation.

Ubisoft

En septembre 2022, nous avons engagé avec Ubisoft sur des enjeux sociaux et de gouvernance. Les principaux sujets abordés étaient sur la controverse sur la culture toxique de l'entreprise et nous voulions leur faire comprendre leurs axes d'amélioration sur la gouvernance. Les actions pour remédier aux problèmes de harcèlement dans l'entreprise ont été mis en place (système de protection, enquête employés, politique zéro tolérance, transformation des fonctions Ressources Humaines (RH), engagement sur la diversité, audit des pratiques RH) et les indicateurs prouvent que les améliorations sont présentes. Nous avons ajouté un bonus de 0,39 au quatrième trimestre 2022 sur l'enjeu du Développement du Capital humain pour valoriser les actions de remédiation. La notation MSCI du groupe a été revue en novembre 2022 en intégrant les bonnes pratiques sociales, nous avons donc retiré le bonus et clôturé l'engagement.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 30/12/2022

Taux : Pas de position au 30/12/2022

Crédit : Pas de position au 30/12/2022

Actions – CFD : Pas de position au 30/12/2022

Commodities : Pas de position au 30/12/2022

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, OFI RS CONVERTIBLE EUROPE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ofi Invest ESG Convertible Europe

Identifiant d'entité juridique : 9695008WYWGN89POWK17

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Le fonds a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

Le Fonds Ofi Invest ESG Convertible Europe (ci-après dénommé le “Fonds”) est un fonds nourricier investi à 90% minimum dans le Compartiment Maître Ofi Invest ESG European Convertible Bond (ci-après dénommé le “Compartiment Maître”), avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%.

Le Compartiment Maître promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Compartiment Maître investit dans des obligations convertibles Européennes issues d’émetteurs affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

En effet, le Compartiment Maître Ofi Invest ESG European Convertible Bond labellisé ISR a suivi une approche Best-in-Universe permettant d’exclure 20% des émetteurs les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité du Compartiment Ofi Invest ESG European Convertible Bond permettant de mesurer l’atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Le score ISR au niveau du portefeuille a atteint **3.15** sur 5.

Le pourcentage d’entreprises appartenant à la catégorie sous surveillance est de **7%**.

Dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, deux indicateurs ESG promouvant des caractéristiques sociales et environnementales promues ont été pilotés au niveau du fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 sont les suivantes :

1. Les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 représentent **57,5** tonnes de CO2 équivalent par million d’euro par rapport à son univers ISR dont les émissions financées représentent **113**.
2. La part d’émetteurs faisant l’objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de **0** % par rapport à son univers ISR dont la part d’émetteurs faisant l’objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de **0.63** %.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d’affirmer qu’il n’y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Pour plus d’informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l’annexe précontractuelle du Fonds.

● *Et par rapport aux périodes précédentes ?*

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs des durabilités :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie propriétaire	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement	Politique de Vote	Indicateur label ISR
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X Charbon / pétrole et gaz	X	X	X Say on Climate	X Emissions financées (scope 1&2)
2. Empreinte carbone				X	X Say on Climate	
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X	X Say on Climate	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X Charbon / pétrole et gaz		X	X Say on Climate	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X			
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X					
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X		
8. Rejets dans l'eau	X		X			
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X			
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X <i>Pacte mondial</i>	X	X		X
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X <i>Pacte mondial</i>	X	X		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X			
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X	X	X
14. Exposition à des armes controversées		X <i>Armes controversées</i>				
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X	X <i>Pacte mondial</i>	X	X		

De ce fait, le Fonds Nourricier au travers de son Fonds Maître a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, Le Fonds Nourricier est investi à 100.05 % dans son Fonds Maître, ses principaux investissements sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
PHARMING GROUP NV 3.000 2025_01	Santé	3,14%	Pays-Bas
DELIVERY HERO 1.500 2028_01	Produits et services de consommation	2,59%	Allemagne
EVONIK IND/RAG-STIFTUNG 0 2026_06	Produits chimiques	2,52%	Allemagne
KONINKLIJKE KPN/AMERICA MOVIL 0 2024_03	Télécommunications	2,38%	Pays-Bas
IBERDROLA 0.800 2027_12	Services aux collectivités	2,35%	Espagne
BE SEMICONDUCTOR 0.500 2024_12	Technologie	2,32%	Pays-Bas
SCHNEIDER 0 2026_06	Biens et services industriels	2,28%	France
GN STORE NORD 0 2024_05	Santé	2,23%	Danemark
MAISONS DU MONDE 0.125 2023_12	Produits et services de consommation	2,18%	France
PERNOD RICARD/GBL 2.125 2025_11	Aliments, boissons et tabac	2,15%	France
NEOEN 2.000 2025_06	Services aux collectivités	2,11%	France
ELIS 0 2023_10	Biens et services industriels	2,10%	France
QIAGEN 1.000 2024_11	Santé	2,08%	Pays-Bas
PRYSMIAN 0 2026_02	Biens et services industriels	2,07%	Italie
DUFREY 0.750 2026_03	Vente au détail	2,02%	Suisse



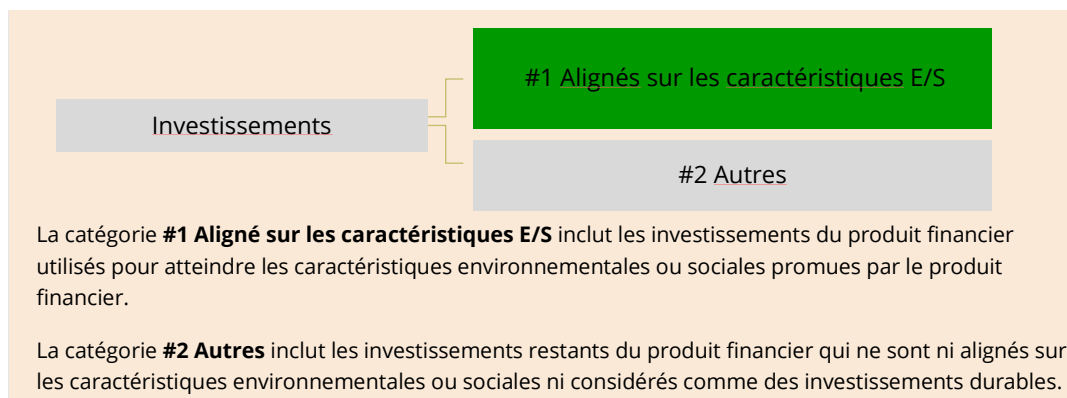
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Le Fonds Ofi Invest ESG Convertible Europe (ci-après dénommé le « Fonds ») est un fonds nourricier investi au minimum à 90% dans le Compartiment Maître Ofi Invest ESG European Convertible Bond (ci-après dénommé le « Compartiment Maître »), avec une poche de liquidités de 10% maximum.

Au 30 décembre 2022, le Fonds Ofi Invest ESG Actions Euro a **99.50 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0.50 %** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0.50 %** de liquidités

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 72% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S. (en effet, les investissements alignés sur les caractéristiques E/S du Fonds Maître représentent au minimum 80% de son actif net).
- Un maximum de 28% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEUR	% D'ACTIFS
Santé	14,58%
Biens et services industriels	14,49%
Produits et services de consommation	12,61%
Services aux collectivités	8,16%
Technologie	7,93%
Vente au détail	5,66%
Produits chimiques	5,29%
Aliments, boissons et tabac	5,26%
Télécommunications	5,00%
Automobiles et pièces	3,58%
Energie	2,18%

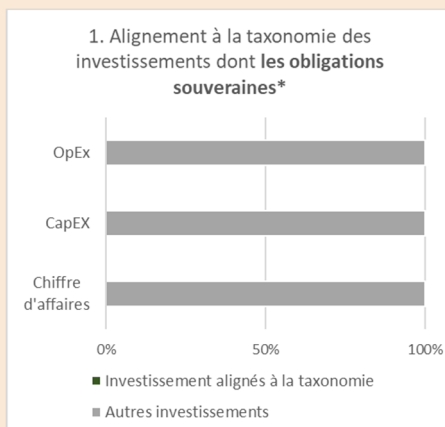
Construction et matériaux	1,90%
Banques	1,73%
Voyages et loisirs	1,55%
Soins personnels, pharmacies et épicerie	1,32%
Immobilier	0,94%
Dispo/Liquidité Investie	8,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Compartiment conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 28% de l'actif net du Fonds, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de **0.50 %**,

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	11 407 841,51	24 683 343,50
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	11 407 841,51	24 683 343,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 407 841,51	24 683 343,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 333,23	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 333,23	-
Comptes financiers	1,32	-
Liquidités	1,32	-
Total de l'actif	11 409 176,06	24 683 343,50

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	9 213 195,30	21 407 475,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 889 836,36	1 332 572,58
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	381 304,95	2 059 828,73
Résultat de l'exercice (a, b)	-82 198,41	-128 924,68
Total des capitaux propres	11 402 138,20	24 670 951,65
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	7 037,86	12 389,89
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 037,86	12 389,89
Comptes financiers	-	1,96
Concours bancaires courants	-	1,96
Emprunts	-	-
Total du passif	11 409 176,06	24 683 343,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	3 057,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	73 357,47
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	76 415,31
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	6,73	28,19
Autres charges financières	-	-
Total (II)	6,73	28,19
Résultat sur opérations financières (I - II)	-6,73	76 387,12
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	122 189,32	282 351,67
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-122 196,05	-205 964,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	39 997,64	77 039,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-82 198,41	-128 924,68

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité de l'OPC est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

L'OPCVM en tant que Nourricier est conforme aux règles et méthodes comptables du Maître.

OPCVM

Les titres en portefeuille sont des actions N-D de l'OPCVM Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND et sont évaluées sur la dernière valeur liquidative connue.

Rappel : la Société de Gestion de l'OPC Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT – RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND a mis en place sur ce dernier un mécanisme de swing pricing dans le cadre de sa valorisation. Cela impactera indirectement le FCP Nourricier OFI RS CONVERTIBLE EUROPE.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Le Compartiment peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le Compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du Compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Compartiment.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du Compartiment, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes d'actions du Compartiment. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables du Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité des VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion. L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à la pricing policy OFI.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats, multipliée par le nominal et éventuellement convertie en devise de la comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons courus. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPCVM inclus, ne pouvait, jusqu'au 25/05/2020, être supérieur à

- 1,00 % TTC pour les parts IC – ID – EI C EUR
- 1,70 % TTC pour les parts R
- 1,30 % TTC pour les parts RF

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Les frais indirects

A compter du 26 mai 2020, l'OPC supporte indirectement les frais de gestion de 0,10% TTC maximum facturés aux Actions N-D du Compartiment maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND.

Les parts supporteront également indirectement les frais de gestion variables du Compartiment Maître.

Affectation des sommes distribuables

Parts IC – EI C EUR – R – RF

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts ID

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	24 670 951,65	45 084 950,03
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	26 079,65	658 177,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 337 153,80	-21 958 265,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	607 763,55	2 674 066,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-66 744,99	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-5 055,37	-1 011,60
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 371 506,50	-1 581 000,35
Différence d'estimation exercice N	-143 507,62	
Différence d'estimation exercice N - 1	3 227 998,88	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-122 196,05	-205 964,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	0,06 ⁽¹⁾	-
Actif net en fin d'exercice	11 402 138,20	24 670 951,65

(1) Ajustement frais de gestion

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1,32	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,32	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	30/12/2022
Créances	
Souscriptions à recevoir	1 333,23
Total créances	1 333,23
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-5 699,03
Achat à règlement différé	-1 338,83
Total dettes	-7 037,86
Total	-5 704,63

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	77,1254
Parts rachetées	29 278,9050
Catégorie de parts ID	
Parts émises	11,0951
Parts rachetées	74,4080
Catégorie de parts EI C EUR	
Parts émises	-(2)
Parts rachetées	500,0000
Catégorie de parts R	
Parts émises	-
Parts rachetées	9 519,9368
Catégorie de parts RF	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

(2) La catégorie de parts EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

Commissions

Catégorie de parts IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts ID	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts EI C EUR	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,82
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,71
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts EI C EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,64 ⁽³⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,32
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,82
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(3) La catégorie de parts EI C EUR ayant été supprimée le 18/02/2022, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
Néant				
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0013488343	OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND N-D	115 137,6818	99,08	11 407 841,51

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-79 512,81	-121 411,34
Total	-79 512,81	-121 411,34
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-79 512,81	-121 411,34
Total	-79 512,81	-121 411,34
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 208,56	-3 722,39
Total	-1 208,56	-3 722,39
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 208,56	-3 722,39
Total	-1 208,56	-3 722,39
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	743,4388	806,7517
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts EI C EUR		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-(4)	-210,02
Total	-	-210,02
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-210,02
Total	-	-210,02

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/12/2022	31/12/2021
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-0,69	-2 740,02
Total	-0,69	-2 740,02
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0,69	-2 740,02
Total	-0,69	-2 740,02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 476,35	-840,91
Total	-1 476,35	-840,91
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 476,35	-840,91
Total	-1 476,35	-840,91
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(4) La catégorie de parts EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 804 115,50	1 286 784,68
Plus et moins-values nettes de l'exercice	369 881,02	1 939 787,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 173 996,52	3 226 572,65
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 173 996,52	3 226 572,65
Capitalisation	-	-
Total	2 173 996,52	3 226 572,65
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	37 036,8849	66 238,6645
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	66 652,33	12 865,93
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 621,88	59 472,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	72 274,21	72 338,59
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	72 274,21	72 338,59
Capitalisation	-	-
Total	72 274,21	72 338,59
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	743,4388	806,7517
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts EI C EUR		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	3 498,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-(5)	3 355,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-	6 853,81
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	6 853,81
Capitalisation	-	-
Total	-	6 853,81

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	30/12/2022	31/12/2021
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	500,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7,10	23 797,49
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,84	43 777,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	9,94	67 574,83
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	9,94	67 574,83
Capitalisation	-	-
Total	9,94	67 574,83
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	9 520,9368
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	19 061,43	5 626,17
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 799,21	13 435,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	24 860,64	19 061,43
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	24 860,64	19 061,43
Capitalisation	-	-
Total	24 860,64	19 061,43
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 993,7420	1 993,7420
Distribution unitaire	-	-

(5) La catégorie de parts EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC
au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	11 402 138,20	24 670 951,65	45 084 950,03	47 219 405,67	77 075 589,97
Nombre de titres					
Catégorie de parts IC	37 036,8849	66 238,6645	98 994,4106	102 292,5890	165 674,8609
Catégorie de parts ID	743,4388	806,7517	40 080,3601	54 246,4918	91 610,5225
Catégorie de parts EI C EUR	-	500,0000	500,0000	500,0000	2 500,0000
Catégorie de parts R	1,0000	9 520,9368	5 050,2812	4 953,7073	2 699,8031
Catégorie de parts GI	-	-	-	-	1,0000
Catégorie de parts RF	1 993,7420	1 993,7420	1 993,7420	1 993,7420	3 201,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	298,64	350,96	342,80	324,49	324,35
Catégorie de parts ID en EUR	226,12	265,74	259,56	245,70	246,10
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	-(6)	101,84	99,47	94,15	94,33
Catégorie de parts R en EUR	85,35	100,21	98,42	93,29	93,89
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-(7)	95,38
Catégorie de parts RF en EUR	86,88	102,21	99,93	94,61	94,63
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	0,55
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC
au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)**

	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	30/09/2020	30/09/2019
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	-2,14	-1,83	-0,72	-58,06	0,73
Catégorie de parts ID en EUR	-1,62	-4,61	-0,54	-43,97	-
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	0,00	-0,42	-0,21	-17,06	-0,12
Catégorie de parts R en EUR	-0,69	-0,28	-0,34	-17,36	-0,39
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-0,36
Catégorie de parts RF en EUR	-0,74	-0,42	-0,23	-17,03	0,11

(6) La catégorie de parts EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

(7) La catégorie de parts GI a été supprimée le 24/12/2019.

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			11 407 841,51	100,05
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 407 841,51	100,05
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND N-D	EUR	115 137,6818	11 407 841,51	100,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			1 333,23	0,01
Dettes			-7 037,86	-0,06
Comptes financiers			1,32	0,00
ACTIF NET			11 402 138,20	100,00

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

OFI INVEST ESG CONVERTIBLE EUROPE
(ex OFI RS CONVERTIBLE EUROPE)

Fonds Commun de Placement
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 Paris

Exercice clos le 30 décembre 2022

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 Rue du Pont
CS 20070 - 92578
Neuilly-sur-Seine Cedex France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

OFI INVEST ESG CONVERTIBLE EUROPE (ex OFI RS CONVERTIBLE EUROPE)

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs des parts du FCP OFI INVEST ESG CONVERTIBLE EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP **OFI INVEST ESG CONVERTIBLE EUROPE** relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

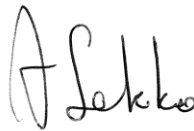
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2023

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A Sekko'.

Azarias SEKKO
Associé